

Hautes-Alpes françaises : la solidarité associative et citoyenne aux prises avec une idéologie sécuritaire

Agnès Antoine, Philippe Hanus, Ariane Junca, Luc Marchello, Guillaume Pégon et Philippe Wyon • Militants, chercheurs et acteurs de l'accueil des exilés

Au pays de Vauban, et plus particulièrement à la frontière avec l'Italie, l'État français s'échigne à construire une forteresse sécuritaire. En pleine montagne, des volontaires réagissent en créant des corridors humanitaires et des haltes salutaires. Portrait sensible d'une solidarité locale en réponse à une problématique mondiale.

« Monsieur le Préfet, le gouvernement s'efforce, depuis longtemps, de purger la France et particulièrement Paris des nombreux étrangers, mendiants et vagabonds qui viennent y exploiter la charité publique aux dépens de nos propres indigents, ou même se livrer à d'autres industries plus coupables. Tous les jours, plusieurs de ces étrangers sont expulsés, mais le mal se reproduit nécessairement par la facilité avec laquelle ils peuvent pénétrer sur notre territoire... » Cet extrait tiré d'une lettre du 23 avril 1850 du ministre de l'Intérieur adressée au préfet des Hautes-Alpes en dit long sur la permanence de certaines représentations et idéologies.

S'étirant sur 1 200 km de la Slovénie à l'arrière-pays niçois, les Alpes font pourtant toujours figure de barrière infranchissable pour celui qui les observe à distance. Lorsqu'on s'en approche, elles présentent au contraire une morphologie qui invite à la circulation. De nombreuses vallées mènent aux cols de la chaîne centrale, et multiplient les itinéraires possibles reliant le monde méditerranéen au monde germanique. Entre l'Italie et la France, cinq cols de premier ordre ont de tout temps permis le franchissement du relief : Tende (1 871 m), Larche (1 997 m), Montgenèvre (1 850 m), Mont-Cenis (2 085 m) et Petit Saint-Bernard (2 188 m). Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, la distinction entre migrations intérieures et migrations internationales n'est pas encore clairement établie. Ces cols alpins ont été des lieux d'échanges entre populations riveraines dont témoignent encore aujourd'hui les sentiers muletiers commerciaux, les drailles de transhumance ou chemins d'estive, les itinéraires de pèlerins, d'artistes ou de migrants saisonniers qui les sillonnent.

La frontière briançonnaise : une histoire articulée par l'économie et le politique

Du fait de cette situation géographique, les rencontres et les activités briançonnaises ont toujours suivi le rythme des saisons. Les longs mois d'hiver ont incité les hommes à voyager et commercer avec les basses vallées et les régions plus lointaines (Piémont, Provence), favorisant ainsi les échanges économiques et culturels. Société métissée, la population briançonnaise est avant tout « ouverte » tandis que son identité, difficile à décrire, semble toujours en mutation. Alpains avant tout, paysans l'été, instituteurs ou marchands l'hiver, les « paysans instituteurs » et les colporteurs reflètent la polyvalence, la mobilité et l'adaptabilité des Haut-Alpins pourvus, qui plus est, d'une grande instruction¹. Pourtant, sa situation économique (carrefour marchand au croisement de cinq vallées),

¹ Anne-Marie Granet-Abisset, « Entre autodidaxie et scolarisation : les Alpes briançonnaises », *Histoire de l'éducation*, n° 70, mai 1996, p. 111-141, http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/histoire-education/INRP_RH070_5.pdf

géographique (citée enclavée dans les montagnes), et politique (frontalière) impose au cours du temps un nouveau profil à la région et à sa ville, Briançon.

Au ^{xx}e siècle, l'État-nation fabrique l'identité nationale et son antonyme, l'étranger, et contingente les déplacements. La frontière géographique devient frontière politique : les militaires occupent les espaces et la cité. Les puissances diplomatiques s'affrontent ou coopèrent selon les enjeux nationaux, parfois nationalistes. En 1927, parce qu'il rêve d'une « Grande Italie », Mussolini verrouille les points de passage entre son pays et la France, et supprime toute forme d'émigration². La milice fasciste n'hésite pas à tirer sur des compatriotes candidats à l'émigration. Quelques années plus tard, c'est la France qui recourt aux expulsions et aux refoulements pour « protéger le travail national ». En 1938, le président du Conseil Édouard Daladier présente son décret qui prévoit l'enfermement des « indésirables étrangers ».

Après 1945, profondément meurtri par des années de conflit, le continent européen est traversé à nouveau par de grands mouvements de population. Une foule hétérogène circule à travers la frontière franco-italienne en empruntant les cols alpins par ses propres moyens : apatrides, juifs libérés des camps de concentration en Allemagne et autres « personnes déplacées » d'Europe centrale. Puis vient une situation économique dégradée : les Transalpins s'expatrient spontanément par ces mêmes cols jusqu'en 1960³. Enfin, en dépit du durcissement des politiques d'accueil en France à partir des années 1980, réfugiés et rescapés de la guerre des Balkans puis d'Irak, des Printemps arabes puis du conflit syrien, continueront à emprunter ces chemins. Cette frontière franco-italienne peut être perçue comme un capteur barométrique des crises politiques, économiques et sociales en Europe, en Asie et en Méditerranée. Son territoire cristallise les tensions qui en découlent dans ces espaces de mouvements migratoires d'intensité variable.

Un funambulisme macabre entre sécuritaire et solidarité

Au cours de l'histoire, les récits de traversée du col de l'Échelle, moins haut (1 762 m) mais plus vertigineux que les autres, sont rares : il ne se voit qu'occasionnellement franchi par des personnes venues d'ailleurs. L'hiver 2016 inscrit une rupture dans cette histoire. Cette année-là, quelques personnes exilées, jeunes hommes isolés pour la plupart, le traversent en baskets. Bloqués par la tombée de la nuit et la neige fraîche jusqu'à la taille, l'un d'entre eux aura les pieds gelés, puis amputés. Un autre subira le même sort au niveau des mains. Cet hiver-là, ces quelques hommes semblent avoir ouvert une route, un chemin de tous les dangers. À partir de ce moment-clé, les Hauts-Alpins se mobilisent : ils décident d'arpenter la montagne et de protéger chaque semaine ces exilés faiblement équipés, exposés aux gelures, aux accouchements à risque, décompensations cardiaques ou respiratoires, hypothermies, disparitions ou décès... Les professionnels de la montagne (accompagnateurs, guides, pisteurs, secouristes) tracent, en skis de randonnée ou en raquettes, des vallons jusqu'aux cols, les lieux de possibles passages, dessinant une toile de protection avec un seul mot d'ordre : « Pas de mort dans nos montagnes ! »

Chaudement vêtus, équipés de lampes frontales, ils maraudent tandis qu'au poste frontière du col de Montgenèvre, les renforts policiers arrivent. À l'aide d'une technologie hors norme pour traquer les candidats au passage, il s'agit ici de refouler en Italie ceux qui sont appréhendés comme des

² Philippe Hanus, « "Par les sentiers de la montagne enneigée..." Perspectives historiques sur les parcours migratoires à travers la frontière franco-italienne (1945-1960) », *Journal of alpine research / Revue de géographie alpine*, n° 108-2, 2020, <http://journals.openedition.org/rga/7037>

³ *Idem.*

« indésirables ». Aucun droit d'entrée sur le territoire n'est accordé, ni aux mineurs, ni aux demandeurs d'asile. Tout cela se fait au mépris de conventions, signées par l'État⁴, qui interdisent de refouler ou de renvoyer toute personne arrivant sur le territoire français avant d'avoir examiné sa potentielle demande d'asile, et l'obligation pour toute personne se déclarant mineure de bénéficier de la protection de l'État dès son entrée sur le territoire.

Le col de Montgenèvre résume l'émergence de nos sociétés de contrôle. En février 2021, depuis le poste de la Police aux frontières (PAF) installée ici dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, on peut observer les voitures revenant de Turin où leurs passagers se sont délassés entre les boutiques de luxe et une patinoire en plein air bercée d'une musique d'ambiance couvrant sans difficulté le silence des chalets de millionnaires, à l'abandon. Comme si la Covid-19 avait confiné les riches skieurs, tout est suspendu. Difficile d'imaginer qu'à chaque instant, ici, dans l'ombre de ce ballet improvisé à la faveur de la pandémie, se joue une énième bataille entre chiens et chats, parfois au milieu de la nuit et par -15°C. Des ombres dans la montagne, furtives, s'agitent, pendant que les lumières veillent sur le silence.

Pour ces migrants, il faut circuler au milieu des montagnes, éviter les couloirs d'avalanche, rester à la surface d'un mètre de poudreuse tombée le jour même ; ne pas perdre son enfant, ses chaussures, sa vie. La police est équipée de combinaisons polaires, de motoneiges, de jumelles thermiques et de drones. Les personnes en exil ont enfilé des vêtements offerts par des citoyens italiens et français qui ont rapidement suivi les professionnels de la montagne. Citoyens solidaires et techniciens du plein air se sont ensuite constitués ensemble en maraudeurs.

Les personnes en exil se tapissent sous les souches, à l'abri des rochers. Elles tentent de passer la frontière, au fond de quelques vallées en contrebas. Surnageant. Les policiers se positionnent en haut des belvédères. Les maraudeurs guettent les ombres furtives et tentent de réinventer chaque jour un corridor humanitaire, équipés de thermos d'eau chaude, de chaussettes sèches, de réconfort ; un brin de lien social se tisse. Des quatre coins de la France, les « alter solidaires » arrivent. Ils viennent affirmer que, dans une société où l'on ne peut plus faire un pas sans être tracé, les changements les plus simples passent nécessairement sous le visible. Pour honorer leur serment, les médecins, guidés par les maraudeurs, éteindront bientôt leurs frontales et s'organiseront sous signal faible. Ils se noieront au milieu des passants en raquettes, tentant de rester en surface de ce vacarme, de tracer des chemins-abris entre les déchaînements des humains et des non-humains.

⁴ Comité international de la Croix-Rouge, Conventions de Genève, <https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve>, et Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Convention internationale des droits de l'enfant signée par la France en 1990, <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

Mise en danger de mort et criminalisation de la solidarité

Depuis l'hiver 2016, un certain nombre de personnes (difficile à estimer) est porté disparu. Seule certitude : cinq d'entre elles sont décédées, gelées ou noyées, dans les rivières de montagne, et plusieurs centaines d'autres sont porteuses de séquelles (traumatisées, amputées, fracturées) pour avoir fui ou contourné les forces de l'ordre hostiles au droit international et à la protection nationale. Cinq cents mineurs ont été refoulés en 2017. Près de 1 500 adultes le seront chaque année jusqu'à aujourd'hui.

Du côté des maraudeurs, les interpellations pleuvent alors que la situation locale et les dangers courus par les exilés sont de plus en plus médiatisés. Il faut briser et criminaliser la solidarité aux yeux de l'opinion publique avant que celle-ci ne se mobilise et ne prenne le parti de ces actions solidaires contre les récentes orientations politiques prises et rassemblées sous la formule euphémisante « protection et asile ». Plutôt que de rendre la justice, ces procès ont pour vocation d'asseoir les directives de l'État, d'épuiser et d'affaiblir les citoyens solidaires, de discréditer leurs actions, d'intimider et de décourager de potentiels nouveaux acteurs.

L'année 2021 aura été particulièrement avalancheuse... en poursuites policières et judiciaires. Les forces de l'ordre n'ont cessé de traquer les maraudeurs comme s'ils étaient des délinquants. Dès qu'ils approchent de la frontière, ils font l'objet de nombreux contrôles (identité, état et papiers du véhicule). Verbalisations et gardes à vue s'enchaînent et aboutissent à des poursuites judiciaires. Parfois les esprits s'échauffent, les chimères s'affrontent et s'entrechoquent : anti-terroristes armés contre utopistes engagés, hostilité contre hospitalité, gyroscope contre stéthoscope, jumelles thermiques et armes à feu contre chaufferettes et tensiomètres. L'inégalité est frappante, l'illégalité fabriquée. Les personnes en exil deviennent de facto irrégulières sur le territoire français au mépris de l'écoute de leur parole, de leur demande. De secouristes humanistes, les maraudeurs deviennent malfaiteurs militants. De passeurs de peine, ils deviennent passibles de peines : verbalisés, réprimés, condamnés. La cause délictuelle est entendue.

Pour stigmatiser et criminaliser la solidarité, quoi de plus simple en effet que de faire endosser à la justice la responsabilité de condamner les maraudeurs en montagne au titre de passeurs ? L'État agit activement l'épouvantail de la peur au nom de la protection et de la sécurité du pays, assimilant maraudeur et passeur, exil et terrorisme, asile et profit. Pourtant, lui-même transgresse toute morale et tout droit, national et international. Condamnée à douze reprises, depuis 2012, par la Cour européenne des droits de l'Homme⁵ pour avoir manqué à ses obligations et laissé « dans des conditions d'existence inhumaines et dégradantes des demandeurs d'asile contraints de vivre à la rue et privés de moyens de subsistance », la France, à ce jour, a pourtant déjà inculpé vingt-quatre citoyens maraudeurs. Cinq d'entre eux seront définitivement condamnés – pour aide à l'entrée illégale sur le territoire – à des peines contraignantes allant de deux mois de prison avec sursis à quelques centaines d'euros d'amendes, et deux autres personnes seront condamnées à une amende pour outrage. Huit autres citoyens seront relaxés en appel au motif que l'instruction n'apportait pas la preuve du délit d'aide à l'entrée, voire même qu'il y avait eu manifestement des « inexactitudes » dans les rapports remis par les forces de l'ordre. Pierre Mumber est l'un d'eux : des images tournées par des journalistes présents au moment du prétendu délit montrent la bienveillance du citoyen envers les personnes exilées secourues, et attestent qu'il n'entravait en rien le travail des forces de l'ordre dans leurs interpellations. Au contraire, ces images révèlent les mensonges formulés dans le rapport de police.

⁵ *Le Monde* avec AFP, « La CEDH condamne la France pour les "conditions d'existence inhumaines" de demandeurs d'asile », 2 juillet 2020, *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/07/02/la-cedh-condamne-la-france-pour-les-conditions-d-existence-inhumaines-de-demandeurs-d-asile_6044928_3224.html

Ni la preuve ni la gravité de ces attestations mensongères ne peuvent être niées. Pourtant, les auteurs de ces déclarations n'ont été ni condamnés, ni même inculpés.

Un refuge au cœur de la cité fortifiée

Malgré ces harcèlements, les citoyens engagés gagnent en solidarité et s'organisent. Jusqu'en 2017, une maisonnette mise à disposition de longue date par la mairie de Briançon accueillait tout nouvel arrivant. Devant le nombre toujours croissant de personnes déracinées arrivant dans des conditions de dénuement et d'épuisement extrêmes, des citoyens s'unissent. Dans la continuité des actions de sauvetage des maraudeurs, soutenus par certaines collectivités, associations locales et organisations non gouvernementales (ONG), ils négocient sans relâche avec la communauté de communes du Briançonnais pour disposer d'un lieu plus vaste, plus propice au lien, à la rencontre et au partage, à la mise en commun des expériences et des ressources : ce sera le Refuge Solidaire (RS). D'autres créent, en avril 2018, un comité de soutien pour les inculpés et font de leurs compétences (juridiques, médicales, etc.) une véritable expertise au service de la défense des droits et de la santé des étrangers. Ils développent aussi leurs connaissances en réponse aux abus de pouvoir dont les étrangers sont victimes.

Quant aux maraudes, l'émergence de nouveaux parcours, moins périlleux, permet à des personnes moins expertes et moins équipées d'apporter leur concours. Ces dernières, venues de France et d'Europe, participent, en 2018 et 2019, à la création d'un collectif de maraudeurs. En 2021, des députés et sénateurs français et européens ont participé à ces maraudes hivernales. Leurs témoignages sont accablants⁶. Le sujet s'impose à l'assemblée, puis disparaît.

Depuis l'hiver 2016, plus de 20 000 femmes, hommes et enfants des quatre coins du monde ont trouvé quelques jours de répit dans un lit propre. Ils ont été informés de leurs droits, des risques et des possibilités inhérent(e)s à la poursuite de leur périlleux voyage. Plus d'une centaine de bénévoles assure au quotidien la coordination et la gestion du refuge : administration, accueil, confection des repas, ménage et literie, veille médicale et sanitaire, accompagnement individualisé, orientation. Vêtements, chaussures, nourriture, sourires ou chaleur, les dons se décuplent au fur et à mesure de l'arrivée de personnes.

De tous les âges, de toute la France (Creuse, Paris, Marseille...) et d'Europe (Italie, Espagne, Angleterre, Pays-Bas...), des hommes et des femmes riches d'humanité viennent contribuer à cette part de solidarité et de fraternité. Devant tant de mobilisation, les obstacles ne cessent de se dresser. La qualité de l'accueil est considérée par les représentants de l'État comme une invitation aux « indésirables ». La communauté de communes, élue en juin 2019, décide alors de fermer les lieux d'accueil. L'hébergement des nouveaux arrivants en exil ne prend pas fin pour autant, il se transforme. Un nouveau dispositif voit le jour, solidaire, collectif et participatif. Seule ombre au tableau : il est privé. Les Terrasses Solidaires, ancien sanatorium sur les hauteurs de Briançon, sont acquises grâce à de grands donateurs et à une société civile immobilière créée et alimentée par de nombreux citoyens. Réhabilitées en un temps record (trois mois) par des bénévoles ainsi que par des personnes hébergées, Les Terrasses Solidaires accueillent et hébergent aujourd'hui le RS, mais aussi des associations dont les missions et les valeurs sont dédiées à une écologie solidaire montante, engagées pour le respect des

⁶ Lire la tribune du député Damien Carême et du sénateur Guillaume Contard soutenus par un collectif de signataires : « Migrants à la frontière franco-italienne : "La solidarité n'est pas un délit !" », *Le Monde*, 20 avril 2021, https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/04/20/migrants-a-la-frontiere-franco-italienne-la-solidarite-n-est-pas-un-delit_6077433_3232.html

droits et la dignité des personnes, l'environnement et la culture. La Maison des jeunes et de la culture (MJC), le RS, Tous Migrants, Eko (association écologique), Médecins du Monde, et bientôt d'autres associations (culturelles, avec les Décâblés, sociales et environnementales) investiront ce lieu. Un centre de santé communautaire dont les soignants sont, pour certains, déjà engagés auprès du RS devrait aussi y avoir sa place.

Les citoyens bâtisseurs d'une écologie solidaire

Les élections municipales de 2020 ont marqué un tournant politique local. La municipalité se montre hostile à l'accueil tandis que son discours est empreint d'accents nationalistes. Sa posture idéologique et son pragmatisme afférent la font naviguer entre tolérance et remontrances, au rythme de l'actualité et des saisons électorales.

L'État, progressivement démissionnaire de ses devoirs de protection, semble fabriquer une forteresse sécuritaire en s'appuyant sur des lois visant toujours plus de contrôle social. La scission entre droits et lois se creuse. Les subventions se tarissent. Les citoyens ne se désengagent pas pour autant. Au contraire, ils s'associent et tentent de fabriquer un accueil de l'Autre venu d'ailleurs, qui soit fidèle aux droits humains. Au-delà des questions de solidarité, c'est notre héritage social qui est défendu par ces mêmes citoyens, soutenus par des organisations solidaires nationales et internationales qui interagissent sans relâche avec eux. Là où les frontières se ferment, la solidarité se renforce. Les Terrasses Solidaires, lieu singulier animé par des acteurs pluriels, incarne cette force collective qui permet l'émergence de nouveaux modèles d'écologie solidaire. En apprenant à accueillir et aider des personnes blessées venant d'horizons multiples à se relever, ces collectifs de solidarité façonnent la résilience du territoire briançonnais. Ils donnent à voir une forme d'entraide qui pourrait se diffuser à plus grande échelle pour relever les défis sociaux contemporains et à venir.

Biographies

Agnès Antoine • Depuis 2017, Agnès participe au conseil d'administration de Tous Migrants (association 1901 depuis 2016), successeur du mouvement « Pas en notre nom Briançon » né en 2015 pour exprimer une indignation collective devant l'inaction politique face au drame humanitaire des migrants en Europe, de la Méditerranée jusqu'à Calais. Elle coordonne également le comité de soutien aux solidaires poursuivis.

Philippe Hanus • Docteur en histoire, Philippe est chercheur associé au laboratoire Pacte Université Grenoble Alpes. On lui doit diverses contributions sur les trajectoires migratoires à travers les Alpes et sur les sociabilités en pays frontalier au cours du xx^e siècle.

Ariane Junca • Médecin anesthésiste hospitalier et titulaire d'un master de santé publique orienté sur les systèmes de santé et d'assurance pour les personnes étrangères. Ariane est engagée auprès de Médecins du Monde France depuis 2000, d'abord comme coordinatrice de projets internationaux, puis en tant que membre du conseil d'administration où Ariane s'est consacrée à l'élaboration de la stratégie de l'association sur les questions de droits et de santé pour les personnes exilées.

Guillaume Pégon • Administrateur à Médecins du Monde France, Guillaume est engagé dans le secteur de la solidarité, en France et à l'international, depuis vingt ans. Alternant entre différentes postures de psychologue clinicien, chercheur en sociologie et en anthropologie, enseignant, ou acteur de développement de politiques publiques, il est fortement engagé dans les domaines de programmes inclusifs fondés sur les droits, avec des spécialisations dans les domaines de la santé mentale, du genre et du développement local inclusif.

Philippe Wyon • Cofondateur de l'association Refuges Solidaires et membre de son conseil d'administration. Durant les vingt dernières années de sa vie professionnelle, il a été directeur d'une association « environnement et solidarité » développant deux chantiers d'insertion sur les thématiques de l'entretien des espaces montagnards et du réemploi.

Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires. Pour citer cet article :
Agnès Antoine, Philippe Hanus, Ariane Junca, Luc Marchello, Guillaume Pégon et Philippe Wyon, « Hautes-Alpes françaises : la solidarité associative et citoyenne aux prises avec une idéologie sécuritaire », *Alternatives Humanitaires*, n°18, novembre 2021, p. 36-48,

<https://alternatives-humanitaires.org/fr/2021/11/10/hautes-alpes-francaises-la-solidarite-associative-et-citoyenne-aux-prises-avec-une-ideologie-securitaire/>

ISBN de l'article (PDF) : 978-2-37704-866-3